

# PIASA

## Arts Premiers Archéologie Art Précolombien

D'une importante  
collection privée  
européenne

*Part I*

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019  
PIASA



#### CONTACTS

**Marine Sanjou**  
m.sanjou@piasa.fr  
Tél. : +33 1 53 34 10 19

**Marta Ometto**  
Tél. : +33 1 53 34 10 07  
m.ometto@piasa.fr

#### CONTACT PRESSE

**Romain Arazm**  
T. +33 1 53 34 10 37  
r.arazm@piasa.fr



# Arts Premiers Archéologie Art Précolombien

D'une importante  
collection privée  
européenne

*Part I*

**Vente : jeudi 26 septembre 2019 à 18h**

**PIASA**

118 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

**Exposition publique**

Samedi 21 septembre 2019 de 11 à 18 heures  
Dimanche 22 septembre 2019 de 14 à 18 heures  
Lundi 23 septembre 2019 de 10 à 18 heures  
Mardi 24 septembre 2019 de 10 à 18 heures  
Mercredi 25 septembre 2019 de 10 à 18 heures  
Jeudi 26 septembre 2019 de 10 à 12 heures

Téléphone pendant l'exposition et la vente  
+33 1 53 34 10 10

**Enchérissez en direct sur [www.piasa.fr](http://www.piasa.fr)**

Une exposition en avant-première sera également proposée pour  
les oeuvres d'Arts Premiers (lot 1 à lot 32)  
du mardi 10 septembre au mardi 17 septembre 2019.

# Arts Premiers

EXPERT

**Didier Claes**  
didier@didierclaes.com  
Tel. : +32 4 77 66 02 06



01

Les Haïdas sont un peuple amérindien de la côte Ouest du Canada et du Nord des États-Unis, ainsi qu'une partie Sud-Est de l'Alaska, le long de la côte du Pacifique, et dans l'archipel Haida Gwaii en particulier. Ils sont notamment connus pour leurs totems, leurs sculptures traditionnelles et leur art graphique en général.

Les Haïdas se sont créés un monde de costumes et d'ornements, d'outils et de constructions, dont chaque composante avait une dimension spirituelle. Les motifs dont ils décoraient leurs objets marquaient leur identité sociale, ou rappelaient des droits et des prérogatives octroyés à leurs ancêtres par des êtres surnaturels, ou des leçons qu'ils avaient apprises lors de rencontres mythiques avec les mammifères, les oiseaux, les poissons ou d'autres êtres figurant sur les emblèmes transmis de génération en génération.

Cette coupe de forme rectangulaire propose des lignes épurées, offrant un bord ondulé serti de coquillages cauris à la disposition régulière. Très belle patine nuancée, brun rouge.

**01. Coupe Haïda**

**Colombie Britannique, Amérique du Nord**

**41 x 30,5 x 13,5 cm**

**Bois, pigments, coquillage**

**Provenance :**

- Acquéreur anonyme, vente Fraysse & Associés,

'Art préhistorique d'Alaska, d'Océanie et

d'Afrique', Paris, 6 juin 2005, lot 73

- Collection particulière européenne

**6 000 / 9 000 €**



02

**02. Pendentif Lobi**

**Burkina Faso**

**H 20 cm**

**Ivoire**

Provenance : Collection particulière européenne

**4 000 / 6 000 €**

Ce sifflet en ivoire des Lobi du Burkina Faso présente une forme quadrangulaire caractéristique, se terminant en une embouchure évasée. Le conduit central est aménagé de deux perforations de suspension ne manquent pas d'évoquer une paire d'yeux, apparentant ainsi l'objet à certaines idoles de marbre des Cyclades.

A l'origine ces trous permettaient de porter le sifflet autour du cou, ce qui amenait l'ivoire à se patiner sur les zones de frottement.

**03. Masque Lega lukungu**

**République Démocratique du Congo**

**(Région de Maniema)**

**H 19,5 cm**

**Os d'éléphant**

Provenance :

- Collecté in situ vers 1936-1938

- Collection Jenö & Rosa Studer-Koch, 2005

- Acquéreur anonyme, Vente Sotheby's, Paris,

Collection Jenö & Rosa Studer-Koch, 6 Juin 2005, Lot 29

- Collection particulière européenne

**8 000 / 12 000 €**

Les Lega sont établis dans l'est du Congo, pour la plupart dans les forêts du Sud-Kivu et du Maniema, dans les régions de Mwenga, Shabunda et Pangi.

L'art lega est exclusivement associé à la société Bwami. Chaque objet, utilisé uniquement par les initiés, a un rôle et une fonction précise dans les cérémonies et les rites. Pour les initiés, le Bwami est une institution ancienne et d'origine mystérieuse. Le terme signifie « association », il propose à ses membres une philosophie morale unique. Elle se présente de façon fragmentaire dans des rituels d'initiation aux différents grades, à travers des activités (danse, musique, ...). Des objets initiatiques sont utilisés au sein du Bwami. Parmi eux, certains, les « binkungankunga » sont spécialement créés pour la société. Ils se divisent en deux classes, les « bitungwa » et les « binumbi ». Les « binumbi » regroupent des objets portés soit comme insigne de statut ou de rang, ou encore comme parure de danse initiatique. Ils existent dans ce classement, cinq types de masques : lukwakongo, lukungu, kayamba, idimu, muminia.

Contrairement aux masques de grandes dimensions, les masquettes lukungu étaient portés sur le bras pour indiquer le rang des initiés à l'intérieur de la société Bwami.

Le visage de notre exemplaire s'inscrit dans un large ovale, convexe, les traits - bouche et yeux - ajourés. Ces derniers sont cerclés d'une double ligne de motifs points-cercles caractéristiques, se prolongeant pour signifier le nez, les sourcils et le front. Très belle patine nuancée, miel/brun rouge.



03



C'est la production de masques aux caractéristiques stylistiques exceptionnelles qui a rendu célèbre l'art des Lwalwa. La composition parfaitement symétrique du visage, en forme de losange sur pointe, s'équilibre en deux lignes perpendiculaires : d'une part, une ligne horizontale formée par les minces fentes des yeux, les scarifications des tempes et les petites oreilles, et d'autre part une ligne verticale avec le nez fortement saillant et la bouche tubulaire. Le relief de ces derniers éléments est encore accentué par la surface concave du plan du visage. La très belle patine cuivrée serait obtenue par un pigment à base de graines de kakula mélangé à de l'huile. Il existe différents masques masculins qui peuvent se distinguer par le profil du nez.

Notre exemplaire semble appartenir à la catégorie des "mfondo" qui se caractérise par le prolongement spécifique de l'arête nasale au-delà du visage, pour se fondre dans la crête de la coiffe. Dépassant la simple épure géométrique, le masque "mfondo" relève d'une conception formelle superbement élaborée qui accorde parfaitement les règnes humain et animal et joue sur un équilibre subtil entre la tension du plan concave, la rigueur des lignes et la dynamique des volumes. L'imposant nez triangulaire rappelle étroitement le bec des oiseaux sylvoles.

La perforation aménagée entre les lèvres et le nez du masque servait à fixer une cordelette qui – une fois serrée entre les dents du danseur –, permettait à celui-ci de maintenir l'objet sur son visage.

Selon Timmermans (1967), ces masques étaient à l'origine dédiés aux rites d'initiation des garçons au sein des institutions "ngango", ainsi qu'avec les cérémonies liées à la chasse et à la fertilité – et leur vue était donc interdite aux femmes et aux enfants. Plus récemment, ils ont toutefois intégré le domaine des activités de divertissement et étaient portés par de jeunes danseurs se produisant de village en village en échange de nourriture et de boisson.

**04. Masque lwalwa**

République Démocratique du Congo

H 29 cm

Bois

Provenance :

- Collecté in situ par le Père missionnaire Willy V. transmis par héritage au sein de la famille, Belgique

- Collection particulière européenne

60 000 / 90 000 €







**05. Masque Boa**

République Démocratique du Congo

H 31 cm

Bois, pigments

Provenance :

- Collecté in situ par Arthur Joseph Fragnant en 1896
- Charles Kinsbergen
- Jacques R. van Overstraeten, Bruxelles (Belgique), 1999
- Sheikh Saoud bin al-Thani (1966-2014), Londres, 2010-2014
- Sotheby's, Paris, "Art d'Afrique et d'Océanie", 14 déc. 2011, Lot 68, acquéreur anonyme
- Binoche et Giquello, "Importantes Collections Européennes, Art Africain - Art Océanien - Art Précolombien - Art d'Amérique du Nord - Bijoux du Maroc", Paris, 6 juin 2014, Lot 4
- Collection particulière européenne

Exposition : Musée ethnographique, "Face of the Spirits, masks from the Zaire Basin", 18 sept. - 31 déc. 1993, Anvers

Publications :

- Expo cat.: Herreman (Frank) and Petrides (Constantijn), "Face of the Spirits. Masks from the Zaire Basin", Martial & Snoeck, 1993:216, Gand
- Van Overstraeten (Jacques R.), "Regards noirs et blancs-œuvres signées et non signées", 1999:128, Bruxelles - Beaulieux (Dick), "Belgium collects African Art", Arts et Applications, 2000:315, Bruxelles
- Ceyskens (Rik), "The Bwa War Masks of the Middle Uele Region", a review, African Arts, Winter 2007, #4a-4b

100 000 / 150 000 €

De tous les groupes du Nord de la République Démocratique du Congo – où leur utilisation est peu fréquente – les Boa ont développés un langage formel avec une grande unité de style. S'ils se sont imposés stylistiquement par la modernité de leurs formes mais l'usage des masques Boa demeure paradoxalement méconnu.

La référence la plus fréquemment invoquée au sujet de l'usage de ces masques est celle d'Armand Hutereau qui collecta entre 1911 et 1913 deux masques de cette typologie pour le Musée royal de l'Afrique centrale et les désigne comme des masques pongdudu "de guerre et de danse" portés pendant les combats par un "sorcier" afin "d'épouvanter l'ennemi".

Ces masques se caractérisent par une division de la face en plans géométriques noirs et blancs. Cette bichromie est obtenue par l'utilisation d'argile blanche et d'un pigment noir.

Il serait important de noter que cette structure géométrique a influencé nombreux cubistes tels que Picasso. C'est ainsi que, en 1984, William Rubin a choisi de présenter au MoMA, lors de l'exposition "Primitivism in the 20th Century Art", la « Tête d'homme » de Picasso, datée de 1908 (Kunstmuseum Bern). En effet, le rendu y est moins abstrait et la comparaison en est saisissante. Elle illustre magistralement, dans la géométrisation du visage et le traitement des volumes en aplats polychromes, la réception par Picasso, dans la première époque cubiste, des « formes les plus abstraites et les plus imaginatives » de l'art africain (Rubin, 1996, p. 296).





Les populations implantées à l'ouest du lac Tanganyika-Hemba, Bembe, Boyo, Hombo, Tabwa, Bwile, etc. - sont créatrices de nombreuses statues stylistiquement apparentées, dédiées aux ancêtres et dont le rôle social était très important. Figures ancestrales des chefs morts ou de personnalités importantes, elles étaient déposées dans les huttes funéraires ou les cases de chef et veillaient sur le clan. Ces statues permettaient de marquer les généalogies, les droits de propriété des familles nobles, ainsi que leur prestige social et politique, tout en étant honorées dans le cadre d'un culte.

**06. Statue Sikasingo-Bembe**

République Démocratique du Congo

H 59 cm

Bois

Provenance :

- Jean Willy Mestach, Bruxelles, Belgique
- Vente Christie's, Londres, 17 juin 1980, Lot 282
- Josephine & Sol Levitt, New York City, NY, USA, 1980-1996 - Alain Naoum, Bruxelles, Belgique, 1996
- Dintenfass, New York, USA, 1996
- Collection particulière européenne

Exposition : Ravinia, IL, USA: "Primitive Art from Africa and Melanesia", 1966

Publication : Expo cat.: "Primitive Art from Africa and Melanesia", Ravinia, Illinois, 1966: #103

**8 000 / 12 000 €**





**07. Statue Hamba kabeja**  
**République Démocratique du Congo**  
**H 30 cm**  
**Bois**  
**Provenance :**  
- Collection Linda et Stanley Marcus, Dallas, USA  
- Vente Sotheby's, New York, "A passion for collecting: The eye of Stanley Marcus", 16 novembre 2002, Lot 34 - John Giltsoff, London/ New York/Girona, 2002  
- Collection particulière européenne  
**Publication :** Giltsoff (John), "Giltsoff. Fine Arts of Africa, Oceania and the Americas", Spain, 2003  
**12 000 / 18 000 €**

Les statues janiformes kabeja appartiennent au fumu mwalo et ont un crâne évidé contenant des substances magico-religieuses. Elles représentent des esprits protecteurs du clan et, comme tels, reçoivent des sacrifices et des libations. Notre exemplaire présente de beaux traits aux styles connus des Hamba. La patine en croûtes est une trace d'usage et d'authenticité.



La collection Brian et Diane Leyden d'art Bété et Senufo s'est construite autour du lien entre les solutions plastiques offertes par l'ancienne statuaire africaine et sa réception par les artistes modernes au début du XXe siècle. L'exceptionnelle dynamique des volumes - jouant sur les rythmes successifs, la triangulation, la juxtaposition des plans et l'accentuation des points de rupture - renvoie de manière saisissante au vocabulaire qui fonda le Cubisme, et pour les artistes modernes en général, les recherches plastiques sur le mouvement (cf. Plisnier, introduction ; Pablo Picasso, Camera work, Nu debout, août 1913).

Le style de cette statuette, de même que son iconographie, permettent de l'attribuer aux Senufo septentrionaux. Sa construction en volumes anguleux inclinés en profondeur, selon des plans obliques glissant vers l'arrière, l'apparente à la statuaire des Turka, peuple situé à la frontière du Mali et du Burkina-Faso. En revanche, sa coiffe en crête sagittale, de même que les scarifications ornant le visage et le dos, permettent de l'attribuer avec certitude à un sculpteur Senufo. Selon Till Förster (communication personnelle, juillet 2007), les scarifications dorsales correspondent à celles autrefois pratiquées sur les jeunes-filles Senufo lorsqu'elles tombaient malades.

Utilisées par les devins (le plus souvent un membre féminin de la société du Sandogo), les statuette madeö sont considérées comme le support des relations s'établissant entre le devin et les esprits, à l'intention du patient (Glaze, 1981 : 54-60). Ici, la profonde patine brillante au sommet du front - touché par le devin lors de la consultation - atteste son usage répété et prolongé. Par son extraordinaire conception plastique, cette œuvre offre l'un des plus saisissants exemples de la statuaire Senufo et l'expression la plus aboutie du talent de ses sculpteurs.

**08. Figure Senufo**

**Côte d'Ivoire**

**H 43 cm**

**Bois**

**Provenance :**

- Ancienne collection allemande
- Collection Brian And Diane Leyden, New York, 2008
- Collection particulière européenne

**Publications :**

- Klever, Bruckmann's Handbuch der afrikanischen Kunst, 1975, n° 175
- Robbins et Nooter, African Art in American Collections, 1989:123, n° 174

**10 000 / 15 000 €**



**09. Boîte Mangbetu**

République Démocratique du Congo (Uele)

H 56 cm

Bois

Provenance :

- Collection Ulrich Klever, Munich, Allemagne, 2009

- Acquéreur anonyme, vente Lempertz, Bruxelles, 25 avril 2009, Lot 183

- Collection particulière européenne

40 000 / 60 000 €

Le couvercle de cette boîte en écorce est orné à son sommet d'une tête d'homme en bois sculpté. Le crâne est surplombé d'une coiffure circulaire, reproduisant ainsi fidèlement les coiffes Mangbetu. A l'origine, ces boîtes étaient utilisées pour conserver les petits objets de valeurs, le miel, les teintures, les amulettes et autres effets personnels. Il s'agissait d'objets utilitaires très recherchés dont les souverains aimaient s'entourer afin d'asseoir leur prestige. Avec l'arrivée des premiers européens, cet art de cour donna lieu à des commandes spécifiques dans les années 1900-1910, pour la seule qualité artistique de ces pièces.

09



Parmi les "masques blancs" dont les styles se répartissent depuis la côte atlantique jusqu'aux confins orientaux du Haut-Ogooué, ceux des Vuvi - peuple bantou isolé dans la région montagneuse du massif du Chaillu - sont demeurés longtemps méconnus.

Dans son article consacré aux "Vuvi et leurs masques" (Tribal Art, 2013), Charlotte Grand-Dufay porte un éclairage sur cette culture méconnue et sur l'étroit corpus des masques qui lui sont liés. Si l'abstraction du style les apparente étroitement aux masques blancs des Fang et des Tsogho dont les Vuvi partagent l'univers culturel, ils se caractérisent par leur face presque plane en forme d'écu, rectangulaire ou ovale et par les traits du visage concentrés dans la partie supérieure [...]. Ils représentent des entités mythico-légendaires, tel le masque blanc figurant la lune [et relèvent] des sociétés initiatiques du Bwete Disumba et du Mureli".

Au sein de ce corpus étroit, le masque de l'ancienne collection Isaac Païlès se distingue par son visage légèrement convexe, en forme d'écu au menton triangulaire, signe de "grande qualité" et le plaçant "parmi les plus anciens". La fine paroi d'écorce dans laquelle il a été sculpté - rarissime - tranche avec la force des traits concentrés, augmentée par les rehauts polychromes, offrant dans ce visage réinventé, la plus saisissante prégnance. Ce type de masques apparaît lors de funérailles des personnages importants.

Collection Isaac Païlès

En 1971, dans le premier numéro de sa revue Arts d'Afrique Noire, Raoul Lehuard soumettait à ses lecteurs, la photographie en noir et blanc de ce masque, accompagné d'un court descriptif et avec pour seule légende : "Collection I. Païlès".

L'artiste Isaac Païlès (1895-1978), qui commença sa collection d'art africain dans les années 1930, n'eut "d'autre critère de choix que celui de la qualité" (Isaac Païlès in Arts primitifs dans les ateliers d'artistes, 1967) et dont "le regard de sculpteur sut d'emblée lui faire choisir le beau" (Lehuard, "La Collection Isaac Païlès", in Arts d'Afrique Noire, n° 6, p. 25, 1973).

#### 10. Masque Vuvi

**Gabon**

**H 31 cm**

**Bois, pigments, fibres végétales**

**Provenance :**

- Isaac Païlès (1895-1978), Paris, France

- Jean-Claude Bellier, Paris, France

- Collection privée, USA, 1993-2014

- Acquéreur anonyme, Sotheby's, Paris, "Arts d'Afrique et d'Océanie", 18 juin 2014, Lot 71

- Collection particulière européenne

**Publications :**

- Lehuard (Raoul), Arts d'Afrique Noire, no.1, 1971:46

- Grand-Dufay Ch., « Les Vuvi et leurs masques, une culture gabonaise méconnue », Tribal art, n°67, printemps 2013, n°67, p. 93

- Lem (Frédéric Henri), « Réalité de l'Art nègre », Tropiques, 4e trimestre, no. 327, Noël, Paris: Pouzet et Cie, déc. 1950:37

**80 000 / 120 000 €**





**11. Statue Luba**

République Démocratique du Congo

H 59 cm

Bois

Provenance : Collection particulière européenne

8 000 / 12 000 €

La statue se distingue du naturalisme idéalisé de l'art Luba par l'audace de sa conception plastique. Tandis que la très grande rigueur formelle de la stylisation lui confère une immédiate monumentalité, la simultanéité des perspectives et des poses (debout et jambes pliées) l'inscrivent avec force dans l'espace. Les angles qui se répondent, le brillant enchaînement des plans, l'alternance d'épaisseur et de finesse et les nuances de la patine profonde l'identifient parmi les plus remarquables témoins de cet étroit corpus.





Les Hemba sont essentiellement connus pour leurs majestueuses statues d'ancêtres et peu pour leurs masques, certes plus rares et moins présents dans les collections occidentales, et qui n'ont de ce fait été étudiés que tardivement.

Ce petit masque à la fine patine sombre légèrement craquelée est la représentation de Soko-mutu un être mi-homme mi-singe, personnage ambiguë appartenant au monde du village comme à celui de la brousse. Du fait de leur petite taille, ces masques ont parfois été considérés comme des ornements de ceinture. Même s'il est avéré que ces masques jouaient un rôle protecteur en étant conservé à l'intérieur de la maisonnée, ces objets avaient bien pour vocation première celle d'être portés, notamment dans le cadre de cérémonies funéraires importantes ou à d'autres occasions sources de changement et de transition au sein de la communauté.

Ils étaient alors portés sur le visage, maintenus sur la tête du porteur par des peaux de singe fixées au niveau de la chevelure, un long « manteau » d'écorce battue fixé en partie inférieure recouvrant le haut de son corps. La composition de ce costume aide à appréhender l'aspect grotesque et terrifiant que produisait l'apparition de ce masque à la bouche énorme. La chorégraphie du danseur, ne pouvait également manquer de produire une impression en ce sens : le masque gesticule d'abord de façon désordonnée puis rétablit quelque peu l'ordre dans ses mouvements. Dans la première phase de son apparition les villageois, particulièrement les femmes et les enfants le fuient avec terreur, et tous, même les hommes âgés, s'évertuent à éviter son regard. Dans la seconde étape, où le masque donne de lui une apparence semi-domestiquée, le public se reforme pour assister à sa performance dansée.

Comme dans beaucoup de sociétés africaines, les représentations simiesques servent des situations paradoxales et liminaires. Pour les Hemba, les sentiments suscités par Soko-mutu sont confus et étranges ; entre terreur et fascination, à la fois salutaire et perturbateur. A la contemplation de la forme ovale harmonieuse de ce petit masque souriant, il est certainement plus aisé pour le regard occidental actuel de percevoir le caractère attrayant et amusant de Soko-mutu plutôt que celui inquiétant d'une figure représentant sans doute une allégorie de la mort.

**12. Masque Hemba**  
 République Démocratique du Congo  
 H 18 cm  
 Bois  
 Provenance :  
 - Collection privée, Pays-Bas  
 - Collection particulière européenne  
 6 000 / 9 000 €





**13. Masque Jukun Akuma Wa'unu**

Nigéria  
H 47 cm  
Bois

Provenance :

- Jacques Kerchache (1942-2001), Paris, France
- Robert Jacobsen, (1912-1993), Copenhagen, Danemark
- Jan Lundberg, Malmö, Sweden
- Acquéreur anonyme, vente Zemanek-Münster, Würzburg, Allemagne, 15 Nov. 2008. Lot 307
- Collection particulière européenne

Publications :

- Expo cat.: "Weltkulturen und moderne Kunst: Die Begegnung der Europäischen Kunst und Musik im 19. Und 20. Jahrhundert mit Asien, Afrika, Ozeanien, Afro-und Indo-Amerika", Munich, 1972:435, #1924
  - La Gazette de l'Hôtel Drouot, 2008, #38, Nov. :246
- 12 000 / 18 000 €**

Les masques Jukun sont plutôt rares. Les Jukun du Sud disposent d'une tradition de masques, dont le masque masculin Akuma lié au culte du même nom.





**14. Fang « Nlo-Byeri »**

**Gabon**

**H 24 cm**

**Bois, métal**

**Provenance :**

- Collecté avant 1939 par Josef Müller/ Mueller, Solothurn (Suisse)
- Antony Morris, Paris (France)
- Jean Paul & Monique Barbier-Mueller, Genève (Suisse)
- Musée Barbier-Mueller, Genève (Suisse) # 1019-13-C.
- Vente Loudmer, Paris, "Arts Primitifs", 24 avril 1997, Lot 69, Acquéreur anonyme
- Vente Calmels Cohen, Paris, "Arts primitifs. Arts précolombiens", 8 juin 2005. Lot 377, Acquéreur anonyme
- Collection particulière européenne

**Expositions :**

- La Chaux-de-Fonds, Suisse: "Afrique Noire. Sculptures des collections privées suisses", Musée des Beaux-Arts, 27 mars- 6 juin 1971
- Ingelheim am Rhein: « Musée Barbier-Mueller, Genève, Suisse. Westafrikanische Tage 24.4.-31.5.82", Ingelheim am Rhein, 24 avril-31 mai 1982

**Publications :**

- Expo cat.: "Afrique Noire: Sculptures des collections privées suisses", La Chaux-de-Fonds: Société des Amis des Arts de la Chaux-de-Fonds, 1971: #106
- Expo cat.: "Musée Barbier-Mueller, Genève. Westafrikanische Tage 24.4.-31.5.82", Ingelheim am Rhein, 1982:69, #47
- Perrois (Louis), "Ancestral art of gabon from the collections of the barbier-mueller museum", Geneva: Barbier- Mueller Museum, 1986:183 :220, #73
- Grand-Dufay Ch., « Les Vuvi et leurs masques, une culture gabonaise méconnue », Tribal art, n°67, printemps 2013, n°67, p.93
- Lem (Frédéric Henri), « Réalité de l'Art nègre », Tropiques, 4e trimestre, no.327, Noël, Paris: Pouzet et Cie, déc. 1950:37

**60 000 / 90 000 €**

Le culte des reliques des défunts de la famille est très répandu chez les Fang, il est caractérisé par la conservation des ossements des notables du groupe. Nommé Byeri, ce culte fait partie des rites du Melan (ou Alan). On y demandait aide, protection aux ancêtres du clan en échange d'offrandes et de prières. Le Byeri, c'est l'ensemble que forme les reliques constitués d'ossements et d'une figure reliquaire. Les reliques, essentiellement des crânes d'ancêtres « ekokwe nlo » mais parfois aussi d'autres os, étaient conservées dans des boîtes cylindriques en écorce cousue « nsekh byeri » surmontées soit d'une tête d'ancêtre au long cou soit de statuettes pourvues d'un rostre postérieur de fixation permettant de les attacher au-dessus de la boîte. Les figures ou têtes « nlo byeri » placées au sommet des réceptacles sont décrites comme étant destinées à éloigner les non-initiés et jouent le rôle de gardiens qui permettent d'assurer la communication avec l'au-delà.

Cette magnifique tête « nlo-byeri » au long cou étiré reprend les caractéristiques de la statuette fang. L'intensité de l'expression du regard est rendue par les pupilles de laiton et par le visage taillé en cœur.

Superbe patine noire.







Situés sur les hauts plateaux de la région de Batié, au centre du pays Bamiléké, les royaumes alliés des Bangwa orientaux et de Batoufam sont à l'origine d'une statuaire monumentale. Portraits commémoratifs de rois (fon), de souveraines, de femmes de rang, de chasseurs et de guerriers, ou statues d'épreuves et d'interdits, ces effigies conservées de génération en génération contribuaient à affirmer l'autorité de la dynastie régnante.

Collectée par Philippe Guimiot à l'époque des recherches et des prospections qu'il mena au Cameroun entre 1965 et 1972, cette œuvre témoigne de son admiration pour l'art archaïque des royaumes Bamiléké. Son style l'apparente étroitement à la statue commémorative de la reine Yugang, épouse du fon Pokam de Batoufam, offrant la même violence dans l'expression, et une audace comparable dans la distorsion du cou et la succession heurtée des angles aigus.

La gestuelle, de même que l'association du ventre gravide avec la pomme d'Adam marquée, évoquent quant à elles la statue hermaphrodite de Kadi provenant du royaume voisin des Bangwa orientaux. Selon Pierre Harter "cette grande statue hermaphrodite aurait été sculptée au XIXe siècle par Fotchekeka [...]. Elle était une statue d'épreuve, exposant les parjures et contrevenants à la coutume ou aux arrêts du fon à perdre leur fécondité. C'était également une statue d'interdit, couverte de camwood" - dont notre œuvre porte également les traces.

Selon Bettina von Lintig (Sotheby's, mai 2014), « les sculpteurs Bamiléké travaillaient le plus souvent sur commande exclusive d'un roi ou d'un chef. Ils étaient parfois sollicités pour réaliser une sculpture à l'iconographie spécifique, destinée à recevoir des substances magico-religieuses. Cette "statue fétiche", dotée d'un pouvoir surnaturel, était conçue à l'usage des "sociétés secrètes" combattant les vols, les maladies et la sorcellerie. »

#### 15. Statue Bamileke - Bangwa

**Cameroun**  
**(Royaume des Bangwa orientaux**  
**ou de Batoufam)**  
**H 79 cm**  
**Bois**

#### Provenance :

- Acquis auprès de Philippe Guimiot, à Douala, dans les années 1960
- Collection Bernd Muhlack, Kiel
- Acquéreur anonyme, vente Sotheby's, Paris, Arts d'Afrique et d'Océanie, 18 juin 2014, lot 61
- Collection particulière européenne

Publication : Schädler, « L'art africain dans les collections privées allemandes », 1973, n° 433

**180 000 / 250 000 €**





**16. Couple de statues Wurkun**

**Nigéria**

**43 x 44 cm**

**Bois, pigments**

**Provenance :**

- Lode van Rijn (Louis Pieter Cornelis, 1910-1997), Galerie Khepri, Amsterdam, Pays-Bas
- Pace Primitive, New York, USA, 1975
- Sotheby's, Londres, 12 juillet 1976, Lot 151/152
- Acquéreur anonyme, vente Sotheby's, Londres, 2 décembre 1985, Lot 244
- Lance and Roberta Entwistle, Londres, UK
- Atlantic Art Partners, New York, USA, 1990
- Pierre Dartevelle, Bruxelles, Belgique, 2008
- Collection particulière européenne

**Publication :** Berns (Marla C.), Fardon (Richard), Littlefield Kasfir (Sidney) (ed.), "Central Nigeria Unmasked: Arts of the Benue River Valley", Fowler Museum at UCLA, Los Angeles, 2011:237, #8.8 & 426, #13.9

**Exposition :** Brussels, Belgium: "BRUNEAF, Brussels Non European Art Fair XVIII", 4-8 June 2008

**15 000 / 20 000 €**

Les statuette Wurkun étaient utilisées par paires, plantées dans le sol de la maison, dans un but thérapeutique, et intervenaient lors des fêtes célébrées au cours des moissons. Elles étaient alors enduites de terre rouge mélangée à l'huile de palme et recevaient, comme en témoignent les statuette présentées ici, des offrandes sacrificielles. Archétypes de modernité, les personnages en buste, hautement stylisés, offrent un agencement de formes géométriques simples, parfaitement équilibrées.





L'iconographie du chien est liée à la migration historique des Dogons, comme le raconte Jean Laude (1973: pl. 54): "Lorsque les Dogon migrants arrivèrent au bord de la falaise de Bandiagara, ils entrèrent en conflit avec le Tellem, qui jalousement avaient dissimulé l'emplacement des puits et des points d'eau.

Épuisés par leur voyage et assoiffés par la sécheresse, les Dogons ont vu l'un de leurs chiens courir avec les pattes mouillées. Ils ont alors compris où se trouvait le point d'eau et ont pu déloger les Tellem de la falaise. »

Les représentations de chiens commémorent cet événement important de l'histoire des Dogons.

Cette figure zoomorphe en chien à double tête composé d'un réceptacle vide au centre du dos est extrêmement rare. Cette figure devait être utilisée comme objet de rituel dont la tête de Janus symbolisait la vue à 360°, devant et derrière, le visible et l'invisible.

**17. Figure zoomorphe Dogon**

**Mali**

**18 x 43 cm**

**Bois**

**Provenance :**

- Acquis par collection privée, France, 1972
- Acquéreur anonyme, vente Sotheby's, 'African, Oceanic And Pre-Columbian Art', New York, 16 mai 2013, lot 68
- Collection particulière européenne

**25 000 / 35 000 €**





**18. Masque Mahongwe**

Gabon

H 38 cm

Bois, pigments

Provenance : Collection particulière européenne

20 000 / 30 000 €

Les Mahongwé, ethnie proche des Bakota, sont surtout connus pour leurs reliquaires en fils de cuivre.

Les masques sont assez rares et peu d'information nous est parvenu quant à leur usage. De forme concave, les éléments composant le visage sont proéminents et démesurés.



Le cavalier est représenté dans une position hiératique : le corps droit, la tête haute fichée sur un cou puissant, les rênes tenues dans la main gauche, un fouet ou bâton dans celle de droite. Le pouvoir esthétique de cette figure réside dans le traitement des détails : la bombe du cavalier avec un motif en spirale que l'on retrouve sur les sculptures de la région d'Ibarapa. Les membres inférieurs sont petits par rapport au reste du corps et les proportions de tailles entre le cavalier et le cheval sont anormales. L'autorité et le pouvoir de l'homme est ainsi mis en avant par sa dimension et son fouet (ou bâton).

Les Yoruba commandaient des sculptures qui devaient être utilisées en tant qu'objets rituels ou placées sur des autels, exprimant dès lors la nature, le pouvoir et la présence du dieu devant lequel on s'agenouille, à qui l'on s'identifie et par qui l'on était galvanisé.

La sculpture du guerrier équestre est de toute évidence la représentation d'un adepte du dieu Shango.

Le fouet ou bâton dans la main évoque le bâton de danse Shango - emblème principal symbolisant le pouvoir de ce dieu qui lance ses foudres sur les toits de ceux qui le contrarient.

**19. Cavalier Yoruba**

**Nigéria (Région d'Ibarapa)**

**H 41,9 cm**

**Bois, pigments naturels**

**Provenance :**

- Pace Gallery, New York, USA

- Collection Balene McCormick, Santa Fe, USA

- Acquéreur anonyme, vente Sotheby's, "African, Oceanic And Pre-Columbian Art", New York, 16 mai 2013, lot 123

- Collection particulière européenne

**Publication :** William Buller Fagg, Yoruba:

Sculpture of West Africa, New York, 1982, p. 174, pl. 161

**60 000 / 90 000 €**



20



**20. Tête Akan**

**Ghana**

**H 21 cm**

**Terre cuite**

**Provenance :**

- Dalton Somare, Milan

- Collection particulière européenne

**6 000 / 9 000 €**

Du XVe au XVIIIe siècle, les peuples akan méridionaux utilisèrent des têtes de terre cuite dans les rituels funéraires de leurs chefs. Durant ces cérémonies, qui pouvaient avoir lieu jusqu'à deux ans après la mort du chef, une tête ou une statue représentant le défunt était sculptée et portée à travers le village. Elle était ensuite laissée sur la tombe du défunt ou posée sur un autel où elle recevait des libations. Un des styles les plus importants chez le peuple kwahu comprend des tête de forme arrondie.

**21. Statue Jukun**

**Nigéria**

**H 33 cm**

**Bois**

**Provenance :** Collection particulière européenne

**6 000 / 9 000 €**

Tout en témoignant de l'exceptionnelle invention formelle de cette aire stylistique, et en particulier de l'art Mumuye, elle se distingue par la très grande rareté de son corpus et par une dynamique davantage vouée à l'exaltation de la puissance qu'à celle du mouvement.



21



22

**22. Masque Ijo**

**Nigéria**

**H 40 cm**

**Bois, pigments**

**Provenance :** Collection particulière européenne

**4 000 / 6 000 €**

Les croyances des Ijo qui vivent dans les différentes parties du delta divergent. Toutefois, tous partagent la même croyance en un dieu créateur féminin « Wonyinghi », ainsi que dans les esprits de la nature, les dieux de la guerre et les ancêtres. Les Ijo considèrent les esprits de la nature comme des hommes d'une autre sorte, vivant dans la forêt ou l'eau. Selon les croyances traditionnelles, les hommes sont avant de naître, des esprits dépourvus de corps « teme » et résident dans l'empire de la créatrice. Ils y retournent à leur mort.

Le style de ce cimier, aux traits cubistes, s'apparente principalement aux Ijo du Centre et de l'Ouest qui réalisent des pièces (sculptures, masques et cimiers) anthropomorphiques.

Utilisés lors de festivités tels que des rites traditionnels et des cérémonies, les masques-cimiers sont portés à l'horizontale, probablement pour faire référence aux cultes rendus aux esprits aquatiques et donc symboliser le flottage sur l'eau. Les spectacles masqués des régions centrales et occidentales du delta semblent marqués d'un caractère violent. Les esprits y sont dépeints comme des êtres désagréables et souvent malfaisants, malgré leur désir de se mêler aux hommes.

**23. Bouclier Sakalava**

**Madagascar**

**H 43 cm**

**Bois, peau animale**

**Provenance :**

- Collection Marc & Denyse Ginzberg, New York
- Acquéreur anonyme, vente Sotheby's, « The Marc & Denyse Ginzberg Collection African Forms », Paris, 10 Septembre 2007, Lot 25
- Collection particulière européenne

**Publications :**

- Expo cat. : "African shields: Art, Power and Identity", Neuberger Museum of Art, New York, 2002 ; The Newark Museum and Birmingham Museum of Art, 2004
- Tribal Art Magazine, #46, Autumn 2007:20

**Expositions :**

- USA : "African shields: Art, Power and Identity":
- Purchase, NY: Neuberger Museum of Art, 26 août - 2 mars 2002
- Newark, NJ: The Newark Museum
- Birmingham, AL: Birmingham Museum of Art, 9 May - 20 juin 2004

**6 000 / 9 000 €**

Les Sakalava occupent toute la région située le long de la côte ouest de l'île.

Les boucliers de danse étaient portés lors de cérémonies. Notre exemplaire présente une surface recouverte de peau animale et sculpté au revers d'une élégante poignée formant un visage.



23

Durant les cérémonies associées à la société féminine Sande, les femmes portaient des masques heaume bundu qui représentent la femme idéale ou un ancêtre de la société. Ces masques avec leur visage en losange placé sous une haute coiffure de forme extrêmement élaborée, sont souvent noircis à l'aide de feuilles décomposées, puis recouverts d'huile afin d'obtenir une patine luisante, comme ici.

Ces masques suggèrent des esprits propices à la fécondité et sont portés par des femmes plus âgées ayant déjà atteint un grade dans la société hiérarchisée bundu.

Les traits de notre exemplaire sont d'une grande finesse : yeux étirés et fermés sous des sourcils hachurés, lèvres délicatement ourlées, nez fin. La coiffure est élaborée, les cheveux nattés ramenés en chignon au-dessus de la tête, s'achevant en pointe. Au dos est sculpté, sur toute la hauteur, un personnage féminin, adoptant une rare pose asymétrique, les bras étirés dont les longues mains semblent s'agripper à la coiffe.

**24. Masque-heaume Mende bundu**

**Sierra Leone**

**H 37 cm**

**Bois**

**Provenance :**

- Collecté in situ par Paolo Morigi en 1979
- Collection P. Morigi, Magliaso-Lugano, Suisse, 1979-2005
- Acquéreur anonyme, vente Sotheby's, « Paolo Morigi Collection : Important African Art », Paris, 6 juin 2005, lot 87
- Collection particulière européenne

**Publications :**

- Gottschalk (Burkhard), "Bundu Buschteufel im Land der Mende", Düsseldorf: Terra incognita, 1990, # 114-115.

**6 000 / 9 000 €**



Chez les Gan, cette petite genette, un petit animal carnassier essentiellement nocturne et discret, représente un animal royal. Sous le signe de ce félin est honorée l'arrière-grand-mère maternelle du 8e roi Kpigina, la princesse Nāsā Farma qui, très jeune, dut se réfugier en brousse pour échapper aux machinations ourdies par la 5e reine gan, Wanyi Tébé, qui voulait priver ses proches parents de leur rang princier et faire de son propre fils l'héritier de la couronne. Lorsque Kpigina, son descendant direct, accéda finalement au trône, il rendit tout particulièrement hommage à la fermeté de son aïeule Nāsā Farma en l'élevant au rang des *sindi simba* (« entités spirituelles de la coutume ») protectrices de la royauté, et en choisissant comme objet symbole, support de son culte, la figuration de la genette. Cet important objet rituel en « bronze », dont l'incontestable ancienneté se reflète sur sa surface fortement oxydée, fait revivre l'histoire de cette princesse dont le culte est aujourd'hui tombé en désuétude. Les traits caractéristiques du félin, la petite tête triangulaire au museau pointu et aux oreilles ovales, ainsi que la longue queue épaisse et effilée, sont ici rendus superbement pour conférer à la svelte silhouette de l'animal une allure presque « princière ».

**25. Figure zoomorphe Gan**

**Burkina Faso**

**11 x 19 cm**

**Bronze**

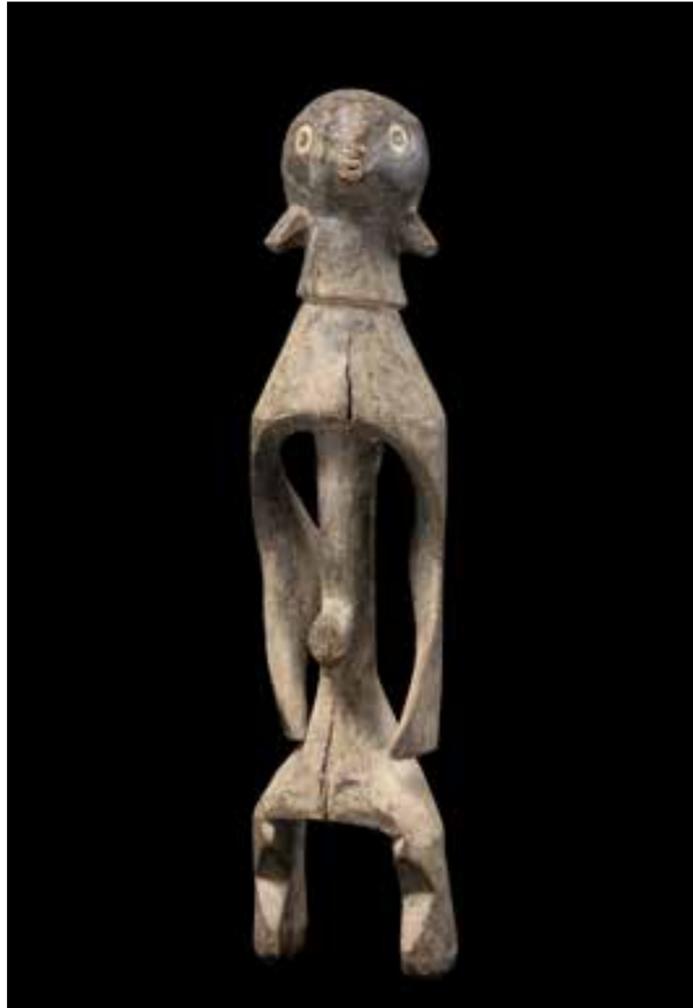
**Provenance :**

- Collection privée, France
- Acquéreur anonyme, vente Sotheby's, 'Pierre Guerre, Art D'Afrique - Lots 1 À 10 / Arts D'Afrique Et D'Océanie, Divers Amateurs', 15 juin 2011, Paris, lot 8074
- Collection particulière européenne

**10 000 / 15 000 €**



25



Habitant sur la rive gauche de la rivière Bénoué, les Mumuye vivent d'agriculture dans une région de hautes plaines parsemée d'îlots montagneux et rocheux. C'est d'ailleurs aux abords de ces contreforts naturels que, dans un ancien souci défensif vis-à-vis des Fulani, leurs villages se sont généralement implantés. Ils sont organisés en groupes familiaux, appelés dola, comprenant de cinq à quinze maisonnées. Dans cet ensemble, une case isolée est réservée aux statues, iagalanga, tandis qu'une autre, également sacrée, java, est occupée par un personnage influent de la famille. Ce dernier possède le plus souvent des pouvoirs magico-religieux que les sculptures, dont la responsabilité lui a été confiée, renforcent tout en augmentant le prestige social de leur gardien.

Les sculptures mumuye représentent un esprit tutélaire, plutôt qu'un ancêtre, elles étaient entre autre censées veiller sur le bien-être des personnes et des familles.

**26. Statue Mumuye**

**Nigéria**

**H 58 cm**

**Bois**

**Provenance :** Collection particulière européenne

**8 000 / 12 000 €**





27

En Afrique le métier de tisserand est masculin. L'artisan qui l'exerce a été formé durant une longue période d'apprentissage. Souvent ambulant, il vend ses services à ceux qui veulent l'employer. Il utilise un métier horizontal, éventuellement démontable, qui comporte deux lisses actionnées par des pédales. Le tissu ainsi produit est très long et étroit et plusieurs bandes doivent être cousues ensemble pour obtenir la largeur souhaitée.

Ces pièces sont toujours destinées à la vente (contrairement à celles produites dans le cadre des activités domestiques des femmes). Sur ces métiers, des poulies permettent de régler la tension des fils. Contrastant avec l'aspect rugueux et même sommaire de l'ensemble de l'appareillage, elles sont souvent ornées de fines sculptures, qui répondent au désir de beauté propre à ces artisans.

**27. Poulie Baoulé**  
Côte d'Ivoire  
H 26 cm  
Bois  
Provenance : Collection particulière européenne  
3 000 / 5 000 €

**28. Poulie Baoulé**  
Côte d'Ivoire  
H 23 cm  
Bois  
Provenance : Collection particulière européenne  
3 000 / 5 000 €



28



29

### 29. Masque Baoulé

Côte d'Ivoire

H 36 cm

Bois, pigments

Provenance :

- Hans Himmelheber, Allemagne
- Collection Kegel Konietzko, Allemagne
- Collection particulière européenne

4 000 / 6 000 €

Le pays baoulé se situe au centre de la Côte d'Ivoire, le long du Bandama à l'ouest, avec une enclave réservée aux Yohouré le long du lac Kossou. Inscrit à l'est jusqu'aux rives de la Nzî, affluent du Bandama, leur territoire s'étend même jusqu'au fleuve Comoé, voisin des Binye et des Agni. Vaste plaine herbeuse à la limite des zones forestières méridionales et des savanes sèches du Nord.

L'art Baoulé occupe une place majeure dans les arts de la Côte d'Ivoire, comme dans les arts africains en général. Nombreux artistes du début du XXe siècle, tels que Paul Gauguin, Pablo Picasso et Henri Matisse se sont souvent inspirés de ce style. La variété de production des sculpteurs baoulé est fascinante. Deux grands domaines transcendent le travail de sculpteurs ; en premier lieu, les statues royales et ensuite les masques qui touchent d'autres réalités mythiques et historiques.

Les masques représentant une tête humaine aux traits arrondis et réalistes possèdent généralement des scarifications caractéristiques sur les tempes et ont une coiffure élaborée. Ces masques sortent à l'occasion de fêtes et de célébrations de danses. Ils intervenaient au cours d'une mascarade dans la dernière partie de la danse "gba-gba". À la beauté idéalisée, ce type de masque était souvent associé à la représentation d'un habitant du village, renommé pour son adresse à la danse ou pour sa beauté.

Considérés comme des « masques-portrait », ces masques portaient le nom de leur modèle mais ils pouvaient aussi s'appeler plus communément n'doma. L'expression majestueuse et noble de notre modèle s'exprime par le visage en forme de cœur, finement taillé.

### 30. Oracle Baoule

Côte d'Ivoire (Région de Bouaké)

H 16 x L 30 cm

Bois, pigments

Provenance :

- Acquéreur anonyme, 1988 via vente publique Loudmer, Paris, "Arts Primitifs", 30 juin 1988, Lot 155
- Paolo Morigi, Magliaso-Lugano, Suisse, 1988-2005
- Vente Sotheby's, Paris, "Collection Paolo Morigi. Important Art Africain", 6 juin 2005, Lot 89, acquéreur anonyme
- Collection particulière européenne

8 000 / 12 000 €

De telles boîtes servaient à la divination. De type zoomorphe, cet oracle à souris « gbekre sé » consistait à y enfermer un couple de souris. L'intérieur étant divisé en deux parties par un plancher percé d'un orifice. Enfermées à jeun dans la chambre du bas, les souris accèdent à celle supérieure où sont placés des bâtonnets disposés sur des grains de mil. En mangeant, les souris modifient cette disposition en composant des signes qui seront interprétés par les devins (Labouret, 1934-35).

Si les oracles à souris sont souvent accolés de motifs géométriques, animaliers ou exceptionnellement humains, il est rare qu'elles en adoptent la forme, comme sur ce bel exemplaire.

Ce récipient présente une belle patine, légèrement brillante.



30



31

**31. Pendentif Luba**

République Démocratique du Congo

H 13,5 cm

Ivoire

Provenance : Collection particulière européenne

3 000 / 5 000 €

Les Luba utilisaient un grand nombre d'objets de prestige décorés de motifs anthropomorphes. Ils étaient visibles lors de cérémonies officielles ou permettaient de montrer la puissance du roi. Les dignitaires portaient des amulettes également en ivoire comme ici.

**32. Statue Zande**

République Démocratique du Congo

H 23 cm

Bois

Provenance : Collection particulière européenne

12 000 / 18 000 €

Cette statue, ayant globalement conservée la forme cylindrique du rondin de bois où elle a été sculptée, offre néanmoins les caractéristiques stylistiques de la statuaire propre à la région de l'Ubangi avec une grande simplification des traits du visage et la présence du motif de scarification verticale qui fait ici toute la longueur du visage. Le traitement du corps est également très schématique, avec notamment les bras dont le mouvement est rendu de manière quasi abstraite. L'ensemble est recouvert d'une fine croûte de kaolin. Cette figure est certainement liée au culte zande Mani Yanda. Yanda est un esprit qui a donné son nom à une association secrète. Cette association était également connue sous le nom de Mani. Elle est aujourd'hui l'une des sociétés initiatiques encore actives dans la région de l'Oubangui.



32

# Archéologie

EXPERT

**Christophe Kunicki**  
c.kunicki@orange.fr  
Tel. : +33 1 43 25 84 34





**33. Statue-cube au nom du Grand chef des médecins de Haute et Basse Égypte Pa-ân-meniou, fils de Nes-Ptah, né de Mehyt-en-ouaoua**

Statue représentant le Grand chef des médecins assis sur un coussin, le corps entièrement enveloppé d'un manteau duquel émergent les mains, la gauche à plat, le poing droit fermé ; une colonne hiéroglyphique donnant le signalement du propriétaire surmonte la gauche. L'avant du monument est gravé de colonnes de textes mentionnant le personnage et d'une scène représentant Horakhty suivi d'une déesse, face à une déesse à tête léonine. Le côté droit est gravé des dieux Amon, Mout et Khonsou, et le gauche des dieux Ptah, Sekhmet et Néfertoum. L'appui dorsal présente six lignes de texte (formule d'offrandes à Osiris et Harsiesis) encadrant les dieux Osiris, Horus et Isis. La base est gravée d'une formule d'offrandes invocatoires impliquant Osiris, au bénéfice de Pa-ân-meniou.

Basalte

Tête refaite, petits éclats et usure de la surface  
Égypte, XXII<sup>e</sup> dynastie

H 41,7 cm

Provenance :

- Ancienne collection Édouard des Courrières (1896-1987), Tanger, acquis avant 1956.
- Christie's, Londres, 25 octobre 2006, n° 206
- Collection particulière européenne

Publications et mentions :

- F. Jonckheere, *Les médecins de l'Égypte pharaonique*, Bruxelles, 1958, n° 23
- B. Van de Walle & H. de Meulenaere, "Compléments à la prosopographie médicale" in *Revue d'Égyptologie*, t. 25, Paris, 1973, p. 62
- P. Ghalioungui, "The Physicians of Pharaonic Egypt", Le Caire, 1983, p. 32, n°119.
- J.-F. Nunn, *Ancient Egyptian Medicine*, Londres, 1996, p. 214, n°141

Le Grand chef des médecins de Haute et Basse Égypte Pa-ân-meniou (dont le nom signifie "La Beauté est arrivée"), fils de Nes-Ptah, né de Mehyt-en-ouaoua, est connu par une autre statue-cube de l'ancienne collection J. B. Barrois (Hôtel Drouot, 12-13 mars 1862, n 1). Les statues-cubes, apparues dans les sanctuaires du Moyen Empire, se diffusent largement au Nouvel Empire et aux époques tardives. Leur succès tient à la forme massive les rendant résistantes aux divers dommages, mais aussi à leur capacité à recevoir des textes et des représentations sur la partie cubique couverte d'une gaine. Moyen, pour les particuliers, de s'assurer de l'alimentation dans l'au-delà, elles étaient placées dans les cours des temples, proche de la divinité, afin de profiter des offrandes quotidiennes déposées sur l'autel divin.

Ce monument sera publié par Monsieur Olivier Perdu

60 000 / 90 000 €



**34. Pichet à corps sphérique surmonté d'un col cylindrique sommé d'une lèvre plate, et muni d'une anse coudée striée reliée au col par deux bourrelets concentriques**

**Albâtre**

**Égypte, Nouvel Empire, XVIII<sup>e</sup> dynastie**

**H 22 cm**

Provenance :

- Ancienne collection D. David-Weill, n° D. W. 35 / 8-1

- Hôtel Drouot, Paris, 16 juin 1971, n° 16 (comme ptolémaïque)

- Christie's, Londres, 20 avril 2005, n°61

- Collection particulière européenne

Bibliographie :

- W. C. Hayes, "The Sceptre of Egypt", II, New York, 1959, p. 67, fig. 35

- J. D. Bourriau, "Egypt's Golden Age : The Art of Living in the New Kingdom", catalogue d'exposition, Boston, 1982, pp. 128-129, n 118

**12 000 / 18 000 €**





35

36

**35. Statuette d'Hercule debout, nu, brandissant la massue**  
Bronze  
Art Gallo-Romain, Narbonne, ca. I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.  
H 10,2 cm  
Provenance :  
- Ancienne collection Lawrence, avant 1898  
- Ancienne collection Lt. Gen. A.H.L.F. Pitt-Rivers  
- Christie's, Londres, 12 décembre 1990, n°23  
- Christie's, Londres, 15 mai 2002, n°433  
- Collection particulière européenne  
**1 000 / 1 500 €**

**36. Statuette d'Hercule debout, nu, le bras droit levé brandissant autrefois la massue**  
Bronze  
Art Gallo-Romain, ca. II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.  
H 10,1 cm  
Provenance :  
- Ancienne collection Le Veil  
- Ancienne collection Maurice Bérard  
- Sotheby's, Londres, 13 décembre 1990, n°229  
- Christie's, Londres, 15 mai 2002, n°432  
- Collection particulière européenne  
**1 000 / 1 500 €**

**37. Masque de momie féminin, les cheveux arrangés en ondulations serrées, ceints d'une couronne florale**  
Stuc polychrome  
Cassures et lacunes  
Égypte, Époque Romaine, I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.  
H 20,5 cm  
Provenance : Collection particulière européenne  
**1 500 / 2 000 €**



37

# Art Précolombien

EXPERT

**Bénédicte Hamard**  
contact@bh-expertise.com  
Tel. +33 6 85 52 00 77



**38. Sculpture représentant un chamane**

La silhouette, stylisée à l'extrême, évoque la transformation chamanique. Ici la tête humaine de forme rectangulaire est pourvue d'yeux évoquant ceux d'un oiseau nocturne. Le corps monobloc est juste animé de deux rainures indiquant les bras ou les ailes.

Pierre calcaire

Culture Valdivia, Équateur

3000 - 1500 av. J.-C.

H 18 x L 8 x P 1,7 cm

Provenance : Collection particulière européenne

1 000 / 2 000 €

**39. Plat cérémoniel**

Creusé à même la roche, ce récipient est décoré sur sa paroi externe. Deux motifs spiralés en symétrie sont sculptés en relief.

Nettement plus rare que les petits mortiers Chavin, ce plat cérémoniel est révélateur d'un art lithique fortement développé et d'une vie rituelle intense. Pierre grise.

Culture de l'horizon ancien, région du Marañon, Pérou

900 - 400 av. J.-C.

H 6,8 x Ø 27,5 cm

Provenance : Collection particulière européenne

3 000 / 5 000 €





**40. Vase représentant un canard**

Ce très joli canard est au repos, les ailes repliées et le bec posé sur son jabot. Les détails des plumes et le pourtour du bec sont incisés, créant une zone mate qui contraste avec le reste de la surface soigneusement polie. Les détails de sa tête : œil rond et bec en forme de spatule sont rendus avec réalisme et sobriété, deux caractéristiques de cette céramique réalisée à Las Bocas à l'époque préclassique. Cela permet d'identifier "Spatula Clypeata". Ce vase réalisé pour un membre de l'élite olmèque, était une offrande liée au voyage chamanique et au passage dans l'inframonde.

Terre cuite brune à engobe brun brillant.  
Culture Olmèque, Las Bocas, Mexique  
1200 - 500 av. J.-C.

H 18,5 × L 13 × P 16,5 cm

Provenance :

- Ancienne collection Maeve Gyenes, acquis au début des années 1960.
- Christie's Paris, Vente du 8 décembre 2004, Lot 375
- Collection particulière européenne

**8 000 / 12 000 €**





41

**41. Manopla**

Cet objet rituel en forme de haricot est pourvu d'une poignée de préhension dans sa partie haute. Sa fonction, au paravent rattaché au jeu de balle est désormais établie. Il s'agit de la représentation symbolique d'une arme utilisée lors d'un combat de boxe rituel qui se pratique encore de nos jours dans l'état du Guerrero.

Pierre grise

Culture Veracruz, Mexique

450 - 750 apr. J.-C.

H 28,5 × L 33,5 × P 7 cm

Provenance : Collection particulière européenne

4 000 / 6 000 €

**42. Manopla**

Pierre grise

Culture Veracruz, Mexique

450 - 750 apr. J.-C.

H 25 × L 31,5 × P 7,5 cm

Provenance : Collection particulière européenne

3 000 / 5 000 €



42

**43. Bol Tecomate**

La finesse des parois de ce récipient révèle le haut degré de technicité des potiers olmèques. Une fine couche de kaolin vient envelopper la forme parfaitement sphérique qui évoque unealebasse. D'importants dépôts de cinabre rouges indiquent un usage rituel d'importance.

Terre cuite brune couverte de kaolin. Culture Olmèque, Las Bocas, Mexique  
1200 - 500 av. J.-C.  
H 11,5 x Ø 13,5 cm

Provenance :

- Christie's Paris, Vente du 8 décembre 2004, Lot 372

- Collection particulière européenne

**2 000 / 3 000 €**

**44. Bol Tecomate décoré d'un profil de divinité**

Ce vase à l'engobe noir finement poli est gravé sur son pourtour d'un œil stylisé avec des sourcils en forme de flamme. Il s'agit du "serpent oiseau", une des divinités primordiales du panthéon olmèque, ancêtre du plus connu "serpent à plume", le Quetzalcoatl. Terre cuite brune à engobe noir et importantes traces de cinabre.

Culture Olmèque, Las Bocas, Mexique  
1200 - 500 av. J.-C.  
H 8 x Ø 11,5 cm

Provenance :

- Christie's Paris, Vente du 8 décembre 2004, Lot 373

- Collection particulière européenne

**7 000 / 9 000 €**



43



44

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PIASA

« *Constituent des ventes aux enchères publiques les ventes faisant intervenir un tiers, agissant comme mandataire du propriétaire ou de son représentant, pour proposer et adjuger un bien au mieux-disant des enchérisseurs à l’issue d’un procédé de mise en concurrence ouvert au public et transparent. Le mieux-disant des enchérisseurs acquiert le bien adjugé à son profit ; il est tenu d’en payer le prix.*

*Sauf dispositions particulières et le cas des ventes effectuées dans le cercle purement privé, ces ventes sont ouvertes à toute personne pouvant enchérir et aucune entrave ne peut être portée à la liberté des enchères.* » (Article L 320-2 du Code de commerce)

La Maison de Ventes PIASA est un opérateur de ventes volontaires régi par les dispositions des articles L 321-1 et suivants du Code de commerce.

**La Maison de Ventes agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acheteur.**

Les ventes aux enchères sont soumises aux présentes conditions générales.

### AVANT LA VENTE

Estimation

Dans le catalogue, l'estimation figure à la suite de chaque lot. Il ne s'agit que d'une indication, le prix d'adjudication résulte du libre jeu des enchères.

Les estimations peuvent être données en plusieurs monnaies. L'arrondie de ces conversions peut entraîner une légère modification des arrondissements légaux.

Indications

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un actionnaire, un collaborateur ou un expert de la société PIASA.

Les lots précédés d'un \*\* appartiennent à un

Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies avec toutes les diligences requises, par PIASA et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées verbalement au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente.

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser et à constater leur état avant la vente aux enchères, notamment pendant les expositions. PIASA se tient à leur disposition pour leur fournir des rapports sur l'état des lots, en fonction des connaissances artistiques et scientifiques à la date de la vente.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Les dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. Les couleurs des œuvres reproduites dans le catalogue peuvent différer des couleurs réelles.

L'absence de réserve au catalogue n'implique pas que le lot soit en parfait état de conservation et exempt de restauration ou imperfection (usures, craquelures, rentoilage).

Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente. En conséquence, aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée, les lots ayant pu être examinés lors de l'exposition.

Dans le cadre de la protection des biens culturels PIASA met tout en œuvre dans la mesure de ses moyens pour s'assurer de la provenance des lots mis en vente.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, la responsabilité éventuelle de PIASA, tenue par une obligation de moyens, ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

L'action en responsabilité civile à l'encontre de la Maison de Ventes se prescrit par 5 ans à compter de l'adjudication ou de la priseé.

PIASA se réserve le droit de retirer le lot d'une vente à tout moment s'il y a des doutes sur son authenticité ou sa provenance.

### LA VENTE

Les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de PIASA SA avant la vente afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles (une pièce d'identité sera demandée). Toute fausse indication concernant l'identité de l'enchérisseur engagera sa responsabilité. Si ce dernier ne se fait pas enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Plusieurs possibilités s'offrent à l'acquéreur pour enchérir.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

1. Enchères en salle

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

2. Ordres d'achat

Le client ne pouvant assister à la vente pourra laisser un ordre d'achat. PIASA agira pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat, et au mieux de ses intérêts.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

3. Enchères téléphoniques

PIASA peut porter des enchères téléphoniques pour le compte d'un acquéreur potentiel. L'acquéreur potentiel devra se faire connaître au préalable de la maison de vente. La responsabilité de PIASA ne peut être engagée pour un problème de liaison téléphonique ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères téléphoniques.

Il ne sera accepté aucune enchère téléphonique pour les lots dont l'estimation est inférieure à 300 €.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Les ordres d'achat écrits ou les enchères par téléphone sont une facilité pour les clients mise en place à titre gracieux. Ni PIASA, ni ses employés ne pourront être tenus pour responsables en cas d'erreurs éventuelles ou omissions dans leur exécution comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

4. Enchères en ligne

PIASA ne peut être responsable en cas de dysfonctionnement des plateformes utilisées pour enchérir en ligne. L'utilisateur doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de cette plateforme.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

5. Mandat pour le compte d'un tiers

Tout enchérisseur est réputé agir pour son propre compte, cependant il peut informer au préalable PIASA de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers.

PIASA se réserve le droit d'accepter ou de refuser le mandat.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

**Les demandes d'ordres d'achat et d'enchères téléphoniques peuvent être faites par le biais du formulaire en ligne sur le site [piasa.fr](http://piasa.fr) ou en utilisant le formulaire prévu à cet effet à la fin du catalogue de vente.**

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

### DÉROULEMENT DE LA VENTE

Le commissaire-priseur est en droit de faire progresser librement les enchères. Les enchères en salle priment sur les enchères online. Après le coup de marteau, le commissaire-priseur ne pourra prendre aucune enchère quelle qu'elle soit. Lors de la vente PIASA est en droit de déplacer des lots, de réunir ou séparer des lots ou de retirer des lots de la vente.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur, et aura pour obligation de remettre ses nom et adresse ainsi qu'une pièce d'identité ou un Kbis.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé», ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

PIASA peut utiliser des moyens vidéo pendant la vente aux enchères pour la présentation des objets mis en vente. PIASA ne pourra engager sa responsabilité en cas d'erreur de manipulation (présentation d'un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées) ou en cas de dysfonctionnement de la plateforme permettant d'enchérir en ligne.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Dans le cas où un prix de réserve a été fixé par le vendeur, PIASA peut faire porter les enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que ce prix soit atteint.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

L'estimation basse mentionnée dans le catalogue ne peut être inférieure au prix de réserve, et pourra être modifiée jusqu'au moment de la vente.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Droit de préemption

Conformément aux principes fixés par la loi du 31 décembre 1921, modifiée par la loi du 10 juillet 2000, l'État français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente lors des enchères publiques. L'État se trouve alors subrogé au dernier enchérisseur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, et est confirmé dans un délai de quinze jours à compter de la vente. PIASA ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'État français.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PIASA

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

**3. Par virement bancaire en euros :**  
**RÉFÉRENCES BANCAIRES**  
**HSBC, 26 BD MALESHERBES, 75008 PARIS**  
NUMÉRO DE COMPTE INTERNATIONAL (IBAN)  
**FR76 3005 6009 1709 1700 3866 868**  
BIC (BANK IDENTIFICATION CODE)  
**CC FRFRP**

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

**4. Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'après l'accord préalable de PIASA, pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accréditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à PIASA.**

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

5. En espèces :

- Jusqu'à 1 000 € frais et taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle.

- Jusqu'à 15 000 € frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle, sur présentation d'un passeport et justificatif de domicile.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

3. Défaut de paiement

Conformément à l'article L 321-14 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, PIASA aura mandat d'agir en son nom et pour son compte et pourra :

- soit notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redevable des frais de vente ;

- soit poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

PIASA SA se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales de vente.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

À ce sujet, la société de ventes volontaires PIASA est adhérente au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15, rue Freycinet 75016 Paris.

### EXPORTATION

Dans le cadre de la protection du patrimoine culturel national, il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier les autorisations requises en fonction du pays vers lequel il souhaite exporter l'objet acquis.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

L'exportation de certains objets dans un pays de l'Union Européenne est subordonnée à l'obtention d'un certificat d'exportation délivré par les services compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de 4 mois à

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

compter de sa demande. Ce certificat pourra être demandé par PIASA pour le compte de l'acheteur après la vente.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

PIASA ne peut être tenue pour responsable des délais ou des éventuels refus de délivrance d'un certificat d'exportation par le ministère de la Culture.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington a pour effet la protection de spécimen et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation de tout bien de France, et l'importation dans un autre pays, peuvent être sujettes à autorisation. Il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier les autorisations requises.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Tout lot contenant un élément en ivoire, en palissandre.... quelle que soit la date d'exécution ou son certificat d'origine, ne pourra être importé aux États-Unis, au regard de la législation qui est appliquée.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

### LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les dispositions des conditions de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité d'une des conditions ne peut entraîner l'inapplicabilité des autres conditions de vente.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Les présentes conditions de ventes sont rédigées en français et régies par le droit français. Les éventuels litiges relatifs à l'interprétation ou l'application des présentes Conditions Générales de Vente seront portés devant les juridictions françaises, compétentes dans le ressort du siège social de PIASA.

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Aucun retrait ne sera accepté au 118, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

Tous les achats réglés pourront être enlevés 24 heures après la vente dans notre stockage :

PIASA 5 boulevard Ney 75018 Paris

Entrée par le 215 rue d'Aubervilliers 75018 Paris
Hauteur maximum du camion : 3m80

L'enlèvement des objets se fait sur rendez-vous par mail [piasa-ney@piasa.fr](mailto:piasa-ney@piasa.fr) (Contact : Marion Pelletier +33 1 40 34 10 10 | [m.pelletier@piasa.fr](mailto:m.pelletier@piasa.fr))

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

**Les lots pourront être gardés à titre gracieux pendant 30 jours. Passé ce délai, des frais de dépôts et d'assurance seront supportés par les acquéreurs au tarif de 30 euros HT forfaitaire et 3 euros HT par jour calendaire et par lot, 6 euros HT par jour calendaire et par lot concernant le mobilier.**

Les lots précédés d'un \* appartiennent à un

Protection des données personnelles

Le client PIASA dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à PIASA dans les conditions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Depuis le 25 mai 2018, PIASA est en conformité avec la nouvelle réglementation européenne de la protection des données personnelles.

# GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF AUCTION - PIASA

*“Public auctions are sales which involve the participation of a third party, acting as agent of the owner or his representative, to offer and sell an item of property to the highest bidder at the end of a process of competitive bidding that is open to the public and transparent. The highest bidder acquires the sold item for his own benefit; he is bound to pay the price.*

*Except where specially provided otherwise or for sales made within a purely private circle, these sales are open to any person able to bid and no restriction may be made on the freedom of bidding.”* (Article L 320-2 of the Commercial Code)

*The Maison de Ventes* (Auction House) PIASA is a public auction operator governed by the provisions of Articles L 321-1 et seq. of the Commercial Code.

**The Auction House acts as agent of the seller who enters into contract with the buyer.**

The auctions are subject to these general terms and conditions.

## PRIOR TO THE AUCTION

### Appraisal

In the catalogue, the appraisal appears after each lot. This is only an indication, the hammer price shall result from free bidding.

Appraisals may be given in several currencies. The rounding of these conversions may lead to a slight difference compared to laws on rounding.

### Indications

The lots preceded by an \* belong to a shareholder, employee or expert of PIASA.

The information notices contained in the catalogue are drawn up with all due diligence, by PIASA and the expert assisting it where relevant, subject to any notifications, declarations or rectifications announced orally at the time of presentation of the item and set down in the minutes of the sale.

Potential buyers are invited to examine the items that may interest them and to observe their condition prior to the auction, including in particular during exhibitions. PIASA remains at their disposal to provide reports on the condition of the lots, according to artistic and scientific knowledge at the date of the auction.

The dimensions and weights are given for information only. The colours of works reproduced in the catalogue may vary from the actual colours.

The absence of reservations in the catalogue does not mean that the lot is perfectly conserved and free of any restorations or imperfections (wear and tear, cracking, lining).

The lots are sold in the condition in which they are to be found at the time of the sale. Consequently, no claim will be admissible as of the time of the adjudication, as the lots were available for examination at the exhibition.

In the framework of the protection of items of cultural property, PIASA makes all effort within its means to verify the origin of the auctioned lots.

In the event of dispute, notably as to the authenticity or origin of the sold items, PIASA, bound by a best efforts obligation, shall only be liable under the express condition of demonstration that it has committed a proven personal wrong.

Any liability claim against the Auction House will be barred after the limitation period of 5 years following the sale or appraisal.

PIASA reserves the right to withdraw the lot from auction at any time if there is doubt as to its authenticity or origin.

## THE AUCTION

Bidders are invited to present themselves to PIASA SA before the sale in order to enable their personal details to be registered (an identity document will be requested). Any false information concerning the bidder's identity will give rise to his or her liability. If the bidder does not register before the auction, he or she must communicate the necessary information as of the adjudication of the sale of the lot.

There are several possibilities for buyers to bid.

### 1. Bidding in the auction room

The usual method of bidding is by being present in the room during the auction.

### 2. Purchase orders

A customer who cannot attend the sale may leave a purchase order. PIASA will act on behalf of the bidder, in accordance with the instructions contained on the purchase order form, and in his or her best interests.

If two purchase orders are identical, priority will go to the first order received.

### 3. Telephone bidding

PIASA may carry telephone bids on behalf of a potential buyer. The potential buyer must present himself to the auction house in advance. PIASA cannot be held liable for any difficulty in the telephone connection or in the event of error or omission concerning the receipt of telephone bids.

No telephone bids will be accepted for lots where the appraisal is less than €300.

Written purchase orders or telephone bids are facilities that are provided to customers without charge.

Neither PIASA nor its employees may be held liable in the event of any error or omission in executing them or failing to execute them.

### 4. Bid Online

PIASA cannot be held responsible in the event of dysfunction of the platforms used to bid online. The user must read and accept, without reservation, the conditions of use of this platform.

### 5. Mandate on behalf of a third party

Each bidder is deemed to be acting on his own behalf, however he may inform PIASA in advance that he is acting as agent on behalf of a third party.

PIASA reserves the right to accept or refuse the agent's representative status.

**Requests for purchase orders and telephone bids may be made using the online form available on the site [piasa.fr](http://piasa.fr) or by using the form provided for this purpose at the end of the auction catalogue.**

## AUCTION PROCEEDINGS

The auctioneer is freely entitled to proceed with bidding. Bids made in the auction room will take precedence to online bids. After the hammer fall, the auctioneer cannot take account of any other bid whatsoever. At the time of the auction, PIASA shall be entitled to shift lots, group or subdivide lots, or withdraw lots from the auction.

The winning bidder shall be the highest and final bidder, and shall be obliged to give his name and address and an identity document or extract of registration in the trade registry.

In the event of dispute at the time the sale is awarded, i.e. where it is shown that two or more bidders have simultaneously made equivalent bids, either spoken aloud or by sign, and claim the item at the same time after the word “adjudgé” (“sold”) is pronounced, that item shall be immediately put back up for auction at the price offered by the bidders and all members of public present will be able to bid once again.

PIASA may use video devices during the auction to present the items put up for auction. PIASA shall bear no liability in the event of a handling error (presentation of an item that is different to the one for which bidding is made) or in the event of dysfunction in the platform permitting online bidding.

In the event that a reserve price has been set by the seller, PIASA may carry bids on behalf of the seller until this price has been reached.

The lower limit of the appraisal stated in the catalogue cannot be lower than the reserve price, and may be modified up to the time of the auction.

### Right of pre-emption

In accordance with the principles laid down by the French Law of 31 December 1921, amended by the Law of 10 July 2000, the French State has a right of pre-emption over certain works of art sold at public auction. The State will then enter by way of subrogation into the rights of the highest bidder. This right must be exercised immediately after the hammer fall, and confirmed within a period of fifteen days following the sale. PIASA cannot be held liable for the conditions under which pre-emption is exercised by the French State.

# GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF AUCTION - PIASA

## ENFORCEMENT OF THE SALE

The announcement of the sale (adjudication) causes transfer of ownership title.

As of the time of the adjudication, the items shall be the entire responsibility of the buyer who must remove them as soon as possible.

Transportation of the lots shall be made at the expense and entirely under the responsibility of the winning bidder.

The sale is made for payment with immediate value and in euros.

No lot will be handed over to buyers before the payment of all sums due. In the event of payment by cheque or by wire transfer, delivery of the items may be deferred until the sums have cleared. The costs of deposit shall in this case be borne by the winning bidder.

### 1. Auction costs

In addition to the hammer price, the winning bidder must pay the following commission and taxes, per lot and in accordance with the relevant price brackets:

**30% including VAT on the first €150,000 (25% excluding VAT + 20% VAT) then 24% including VAT from €150,001 to €1,000,000 (20% excluding VAT + 20% VAT) and 14.4% including VAT above €1,000,001 (12% excluding VAT + 20% VAT).**

No document showing VAT will be issued, as the company is subject to the margin provided for in Article 297 A of the CGI.

Lots having a number preceded by the symbol **f** are subject to additional costs that may be paid over to the winning bidder on the presentation of customs export documents from outside the European Union. These costs are 6.60% with VAT, (so 5.50% excluding VAT), of the hammer price.

Lots having a number preceded by the symbol **•** are subject to additional costs of 24% with VAT (so 20% + VAT) of the hammer price.

For further information, please contact our accounting department at the number: +33 (0)1 53 34 10 17

### 2. Payment

Payment for items, together with applicable taxes, shall be made in euros. Payment must be made immediately after the sale.

The winning bidder may pay using the following means:

**1. By credit or debit card in the auction room and to the accounting department: VISA and MASTERCARD.**

**2. By certified bank cheque in euros with compulsory presentation of a valid identity document, or extract of registration in the trade registry (“Kbis” extract) dating from within the last 3 months for legal entities.**

**3. By wire transfer in euros:**

BANK DETAILS  
**HSBC, 26 BD MALESHERBES, 75008 PARIS**  
INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER (IBAN) **FR76 3005 6009 1709 1700 3866 868**  
BIC (BANK IDENTIFICATION CODE) **CC FRFRP**

**4. Cheques drawn on a foreign bank will not be authorised except with PIASA's prior agreement. For that purpose, buyers are advised to obtain a letter of credit from their bank for a value approaching their intended purchase price, which they will transmit to PIASA.**

**5. In cash:**

- Up to €1,000 including costs and taxes, where the debtor's tax residence is in France or if acting for the purposes of a professional activity.

- Up to €15,000 including costs and taxes where the debtor proves not being having tax residency in France and not acting for the purposes of a professional activity, on presentation of a passport and proof of residence.

### 3. Default

In accordance with Article L 321-14 of the Commercial Code, in the event of failure to pay by the winning bidder, after notice summoning payment has been sent to the buyer by registered letter with return receipt requested and remains without effect, the item shall be re-auctioned on the seller's request; if the seller does not express this request within three months following the sale, PIASA shall be empowered to act in his name and on his behalf and may:

- either notify the winning bidder of the automatic rescission of the sale, without prejudice to any damages that may be claimed. The defaulting winning bidder will remain liable to pay the auction costs;  
- or pursue the enforcement of the sale and payment of the hammer price and auction costs, for its own benefit and/or on behalf of the seller.

PIASA SA reserves the right to exclude any winning bidder who fails to pay, or who does not comply with these general terms and conditions of auction, from any future auctions.

In this respect, the PIASA auction house is a member of the central registry for auctioneers for the prevention of non-payment (Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs) with which payment incidents may be registered. The rights of access, rectification and opposition on legitimate grounds may be exercised by the debtor in question by contacting Symev, 15 rue Freycinet 75016 Paris.

## EXPORTS

In the framework of the protection of national cultural heritage, it is the buyer's responsibility to verify the authorisations that may be necessary according to the country to which he wishes to export the purchased item.

The export of certain items to a country of the European Union requires an export certificate issued by the competent departments of the Ministry of Culture within a maximum period of 4 months following the application. This certificate may be applied for by PIASA on the buyer's behalf after the sale.

PIASA cannot be held liable for any delay or refusal by the Ministry of Culture to issue an export certificate.

The international regulations of 3 March 1973, known as the Washington Convention, have the effect of protecting specimens and species known as threatened with extinction. The export of any goods from France, and the import into another country, may be subject to authorisation. It is the buyer's responsibility to verify the required authorizations.

Any lot which includes one element in ivory, rosewood, ... cannot be imported in the United States as its legislation bans its trade whatever its dating may be.

## GOVERNING LAW AND JURISDICTION

All of the provisions of the terms and conditions of auction are independent of one another. The nullity of any one of the terms and conditions cannot cause any of the other terms and conditions of auction to be inapplicable.

These terms and conditions of auction are drafted in French and governed by French law. Any dispute concerning the interpretation or application of these General Terms and Conditions of Auction shall be brought before the competent French courts of the judicial district in which the registered offices of PIASA are located.

## TAKING DELIVERY OF LOTS

No uplift will be accepted at 118 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

All paid purchases may be uplifted 24 hours after the sale at our storage site:

PIASA 5 boulevard Ney 75018 Paris. The uplift of the items shall be by appointment only.

Entrance via 215 rue d'Aubervilliers 75018 Paris  
Maximum height of vehicles: 3.80m

Withdrawal of the items is done by appointment by e-mail [piasa-ney@piasa.fr](mailto:piasa-ney@piasa.fr) (Contact: Marion Pelletier +33 1 40 34 10 10 | [m.pelletier@piasa.fr](mailto:m.pelletier@piasa.fr))

**Items will be kept free of charge for 30 days. Thereafter the purchaser will be charged storage and insurance costs at the rate of €30 + tax, and €3 + tax, per day and per lot and €6 + tax per day and per lot concerning the furniture.**

### Protection of personal data

Customers of PIASA have a right of access and rectification of personally identifiable data provided to PIASA, as provided for in the Law on Computing and Civil Liberties of 6 January 1978, amended by the Law of 6 August 2004. Since 25 May 2018, PIASA complies with the new European data protection regulations.



PIASA  
118 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75 008 Paris

Tél. : +33 1 53 34 10 10  
Fax : +33 1 53 34 10 11  
[contact@piasa.fr](mailto:contact@piasa.fr)  
[www.piasa.fr](http://www.piasa.fr)

PIASA SA — Ventes volontaires  
aux enchères publiques  
agrément n° 2001-020